

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 13/12/2017
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Guillaume DALERY, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marilène FAIVRE, Bernard ROUANET, Michel SALLES
Votants : 19	
Pour: 19	
Contre: 0	Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Adoption du budget 2018

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Comité syndical les propositions budgétaires concernant le budget 2018 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés au chapitre (art 2312-2 du C.G.C.T.).

Le budget primitif 2018 annexé au présent rapport se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 138 127 €	2 138 127 €
Investissement	980 149 €	980 149 €
TOTAL	3 118 276 €	3 118 276 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter le budget primitif du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2018 établi par nature et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le budget primitif du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2018 établi par nature et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14 et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 20 décembre 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

